

N° d'ordre : 21
Année : 2023

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 23-01-2023 à 18h30

Secrétaire de Séance : F. EYNARD

Présents : M. BOISSOUT, M-M. DAUBIGNEY, P. LALLIER, M C .PEYRON, R .CHAIX, J. VERNAZ, ML TRIQUET, F. EYNARD.

Procurations : Ch. SALETES pour R CHAIX, J CROUZET pour M. BOISSOUT, M .MEYNARDIE pour P. LALLIER

Absents : S. GADAIS, A ROUSTAN, Ch. BOMPARD

Présence en visioconférence : 0

Quorum de présence : 7 **Participants présents** : 8

Séance ouverte à 18h30

Approbation du compte-rendu du CM du 08-11-2022

Selon document envoyé le 20-01-2023.

Aussi proposition est faite au Conseil Municipal : de valider ce compte-rendu et de donner tout pouvoir à Mr le Maire pour viser les documents le concernant :

Soumis au vote : - Contre : 0- Abstentions : 0- Adoptés : 11

Délibération " Effacement, fiabilisation et mise en esthétique des réseaux électriques Chemin de la Chapelle"

Afin d'effacer, de fiabiliser et de mettre en esthétique les réseaux électriques du Chemin de la Chapelle, la commune à demander au SDED de faire une étude de faisabilité et de coût.

Ce projet d'effacement permettra de supprimer tous les poteaux sur le chemin de la Chapelle jusqu'au petit lotissement situé en face de la Chapelle St Barthélémy. Le coût global de ce projet est d'un montant total de 46 589,31€HT, la part communale s'élève à 9 317,86€HT soit 20% du coût global.

Aussi proposition est faite au Conseil Municipal : de valider cette proposition et de donner tout pouvoir à Mr le Maire pour viser les documents la concernant :

Soumis au vote : - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Adoptés : 11

Délibération " Raccordement électrique du lotissement Clos de la Chapelle "

Le conseil municipal, dans sa séance du 25 mars 2022, avait validé le dossier SDED pour l'alimentation électrique du lotissement du Chemin de la Chapelle. A l'époque le lotisseur était la société PASS INVEST. Pour ce raccordement d'un coût global de 13343.03€HT, le coût de la part communale était de 8005.82€HT, soit 60% du global, coût entièrement pris en charge par la société PASS INVEST, aménageur.

Aujourd'hui, le propriétaire n'ayant pas conclu la vente du terrain avec la société PASS INVEST, vient de signer un compromis de vente avec un autre aménageur, la société LEX AEQUO. Un nouveau permis d'aménager a été déposé.

Vu l'augmentation des coûts depuis plusieurs mois, le montant total de ce raccordement s'élève aujourd'hui à 14 135.27€HT. La part communale elle s'élève à 8 485.96€HT, montant qui sera entièrement prit en charge par la société LEX AEQUO.

Il est nécessaire de délibérer afin de valider ces nouveaux montants et l'attribution de la part communale au nouvel acquéreur, la société LEX AEQUO, pétitionnaire sur ce dossier.

Pour cela deux délibérations seront réalisées, une concernant la validation du dossier et le montant pour le SDED et une pour la refacturation au pétitionnaire, la société LEX AEQUO.

Aussi proposition est faite au Conseil Municipal : de valider ces deux propositions et de donner tout pouvoir à Mr le Maire pour viser les documents la concernant :

Soumis au vote : - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Adoptés : 11

Délibération " Avenant au contrat d'architecte espace maison Dessales"

Suite au marché de travaux déclaré infructueux en novembre 2022, des modifications de programme ont été demandées par la commune. Pour cela les plans d'architecte sont en cours de modifications, ainsi que les dossiers pour la consultation du nouveau marché.

Lors du contrat signé le 3 novembre 2021 avec notre architecte, celui-ci prévoyait, en cas de modification du programme, à l'article 4.3, une rémunération complémentaire calculée au temps passé de 125€HT de l'heure.

Aussi proposition est faite au Conseil Municipal : de valider cette proposition et de donner tout pouvoir à Mr le Maire pour viser les documents la concernant :

Soumis au vote : - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Adoptés : 11

Délibération " Contrat d'assurance communale multirisque GROUPAMA "

Nous venons de recevoir le contrat d'assurance communale multirisque GROUPAMA.

Malgré une négociation nous observons une augmentation par rapport à 2022.

9175.31€TTC pour le contrat multirisque, soit +17% (7947.16€TTC en 2022)

Aussi proposition est faite au Conseil Municipal : de valider cette proposition et de donner tout pouvoir à Mr le Maire pour viser les documents la concernant :

Soumis au vote : - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Adoptés : 11

La délibération est adoptée mais une étude tarifaire et une demande de devis sera réalisée avant la prochaine échéance.

Décisions urgentes et questions diverses

Point sur les dossiers en cours

- Point sur le schéma de l'eau potable
- Point sur le transfert de l'eau potable et assainissent, échéance 01-2026 (voir document joint)
- Point sur le dossier maison Dessales
- Point sur les jardins partagés et site de compostage
- Dossiers divers

Prochain rendez-vous

Prochain CM en mars, budget

La séance est levée à 19 h 45

Maire de Chamaret

Maurice Boissout



Secrétaire de séance

Franck Eynard